

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DFPE 61 Subventions (546.194 euros) et avenants n° 2 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 2 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Centre Israélite de Montmartre ayant son siège social 16, rue Lamarck (18e), pour l'attribution de trois subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 156.719 euros est allouée à l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective, située 20 rue du Chevalier de la Barre (18e) (n° tiers SIMPA 20447 ; n° de dossier 2018-02588).

Article 3 : Une subvention de 320.779 euros est allouée à l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective, située 16 rue du Lamarck (18e) (n° tiers SIMPA 20447 ; n° de dossier 2018-02587).

Article 4 : Une subvention de 68.696 euros est allouée à l'association Centre Israélite de Montmartre pour le jardin maternel, située 34 rue du Lamarck (18e) (n° tiers SIMPA 20447 ; n° de dossier 2018-02589).

Article 5 : Les dépenses correspondant à cette subvention seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, selon les décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO